



Communiqué de presse du 17 septembre 2018

Le Programme Bâtiments : rapport annuel 2017

Mesures de réduction de la consommation d'énergie et de CO₂ dans le secteur du bâtiment soutenues à hauteur de 174 millions de francs

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément efficace de la politique énergétique et climatique suisse. En 2017, il a soutenu des rénovations énergétiques de bâtiments ainsi que des constructions neuves à haute efficacité énergétique et équipées de systèmes de chauffage utilisant de l'énergie renouvelable à hauteur d'environ 174 millions de francs. Ceci a permis d'économiser près de 5,8 milliards de kilowattheures d'énergie et près de 1,4 million de tonnes de CO₂ sur la durée de vie des mesures encouragées.

En tête, les projets d'isolation thermique et de technique du bâtiment

Les projets d'isolation thermique sont arrivés en tête pendant l'année de référence, bénéficiant d'un soutien à hauteur de 102 millions de francs. A la deuxième place figure le remplacement du système de chauffage, avec 36 millions de francs (remplacement des chauffages utilisant des énergies fossiles ou une alimentation électrique par des systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables). Les subventions restantes ont été allouées à des projets de rénovation de bâtiments (14 millions de francs), de constructions neuves (12 millions de francs) et de réseaux de chauffage (9 millions de francs).

Réduction durable de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂

Les mesures encouragées entre 2010 et 2017 par *Le Programme Bâtiments* permettent globalement au parc immobilier suisse de réduire sa consommation annuelle d'énergie de 1,9 milliard de kilowattheures et ses émissions de CO₂ de 0,5 million de tonnes. Sur toute la durée de vie des mesures, ce sont presque 50 milliards de kilowattheures et plus de 12 millions de tonnes de CO₂. L'effet le plus important est dû aux systèmes de chauffage et aux réseaux de chauffage à distance qui, grâce au Programme Bâtiments, ont désormais recours aux énergies renouvelables.

En 2017, grâce aux investissements supplémentaires en rapport avec l'énergie déclenchés, *Le Programme Bâtiments* a eu un effet sur l'emploi avec 1'900 équivalents plein temps et près de 70 millions de francs de création de valeur ajoutée dans le pays. La réduction de la consommation d'énergie a également des effets économiques positifs.

Vous trouverez de plus amples détails sur les résultats et les effets du Programme Bâtiments dans le nouveau rapport annuel 2017 en cliquant sur le lien :

[Rapport annuel 2017](#)



A propos du Programme Bâtiments

En Suisse, les bâtiments sont à l'origine de près de 40 pour cent de la consommation d'énergie et de près d'un tiers des émissions de CO₂. Plus d'un million de maisons sont peu, voire pas du tout isolées. Elles doivent donc être rénovées de toute urgence sur le plan énergétique. En outre, trois quarts des bâtiments suisses sont encore chauffés au moyen d'énergies fossiles ou par l'alimentation électrique. Grâce au Programme Bâtiments lancé en 2010, la Confédération et les cantons cherchent à réduire de façon significative la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ du parc immobilier suisse. *Le Programme Bâtiments* est donc un élément central de la politique énergétique et climatique suisse.

Le Programme Bâtiments est financé, d'une part, par l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ et, d'autre part, par des crédits cantonaux. Il soutient des mesures visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ des biens immobiliers, en encourageant par exemple l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement des systèmes de chauffage utilisant les énergies fossiles ou une alimentation électrique par des systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables ou par le raccordement à un réseau de chauffage, ainsi que les rénovations énergétiques complètes ou les rénovations par grandes étapes et les constructions neuves répondant à la norme Minergie-P.

Les cantons déterminent individuellement les mesures qu'ils encouragent et à quelles conditions, sur la base du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015).

Contact / Pour toute question :

Le Programme Bâtiments - Rapport annuel 2017
Bureau de presse Le Programme Bâtiments
Téléphone : 058 466 89 50
E-mail : medias@leprogrammebatiments.ch